

# PROCÉDURE D'AJOUT DES DÉLÉGUÉS DES ORGANISATIONS

## DÉFINITIONS

Les membrariats organisationnels au sein de la Société québécoise de phytotechnologie sont OBNL, Municipalités et Entreprises. Leur validité, comme celle des membres individuels, est d'un an avec une période de grâce de 21 jours. Toutefois, ceux-ci donnent droit aux avantages membres à 50 employés de l'organisation.

### **Membre**

Les membres de l'organisation sont formés du représentant unique et des délégués. La modification du représentant et des délégués peuvent être changés en cours de route par le représentant. L'identifiant des comptes membres est le courriel professionnel du membre.

### **Représentant**

La personne qui crée le compte de l'organisation devient automatiquement le représentant de celle-ci. Le représentant d'une organisation est le responsable du membrariat de celle-ci. C'est habituellement la personne qui s'occupe de payer les frais d'adhésion et de gérer les autres membres de l'organisation. Le représentant est à la fois représentant, membre et administrateur des délégués de l'organisation.

### **Délégués**

Il vous est possible d'ajouter jusqu'à 49 autres employés de l'organisation membres à titre de délégués. Ceux-ci ont automatiquement le même statut et les mêmes avantages que le représentant de l'organisation. Il est important de nous fournir une liste de ces personnes, puisque ce seront ces dernières qui auront droit aux avantages exclusifs des membres, comme les inscriptions à prix réduit à nos activités. Lors de la création du compte, ce processus peut être fastidieux, nous vous offrons donc la possibilité de remplir ce [tableur Excel](#) avec tous les délégués de l'organisation à ajouter au compte. Par la suite, il sera de la responsabilité de l'organisation de mettre à jour ses délégués. Seuls les délégués avec un courriel du même domaine que le représentant pourront être activés sous la même adhésion (ex : @envirovertige.com). Tous les délégués ajoutés devront remplir leur profil à leur première connexion afin d'activer leur avantages.

## **PROCÉDURE D'AJOUT EN BLOC DES DÉLÉGUÉS PAR LE REPRÉSENTANT**

- 1. Créer votre compte organisation et représentant simultanément en y indiquant toutes les informations nécessaires.**
- 2. Lors de ce processus initial, vous n'avez pas à remplir les informations des délégués lorsque demandé dans le formulaire d'inscription.**
- 3. Pour faire l'ajout initial des membres délégués de votre organisation, envoyez à [info@phytotechno.com](mailto:info@phytotechno.com), dans un délai de 30 jours, le [tableur Excel](#), présent dans ce document, dûment rempli avec toutes les informations des membres délégués : nom, prénom, courriel. En l'absence du partage de ce document, seul le représentant de l'organisation aura droit aux avantages.**
- 4. Suite à la réception du document, un délai maximal de 10 jours ouvrables est à prévoir pour l'ajout des délégués.**
- 5. Une fois ce traitement effectué, nous vous informerons par courriel que tous les membres inscrits, soit les délégués et le représentant, ont dès lors accès à tous les avantages membres.**
- 6. Une fois cet ajout initial effectué, il est de la responsabilité du représentant de faire la gestion des délégués de son organisation. Il sera en mesure de faire l'ajout et le retrait des délégués de son organisation à partir de son espace membre.**